



# Guide de relance

CENTRE DES LOISIRS DE POINTE-AUX-OUTARDES

Joëlle Bernier | Superviseure des loisirs et de la culture | 2020-08-26

Adaptation du **GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT À LA REPRISE DES ACTIVITÉS EN CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR** (Fédération québécoise des centres communautaires de loisir).

Ce guide sera diffusé sur le site web de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes et remis aux organismes et responsable bénévole du secteur des loisirs et de la culture au sein de la Municipalité. Si leur gouvernance respective veut ajouter des mesures additionnelles à celles-ci, les organismes ou responsable devront prendre les mesures pour les faire appliquer.

Les mesures de prévention qui peuvent être appliquées reposent sur les principes de l'exclusion des personnes symptomatiques des lieux, de distanciation physique, de l'hygiène des mains, de l'étiquette respiratoire ainsi que du maintien de mesures d'hygiène avec les outils, les équipements et les surfaces fréquemment touchés.

Toute personne présentant des symptômes de la COVID-19 est informée de son obligation de cesser sa participation à des activités jusqu'à ce qu'elle soit en mesure de les reprendre dans le respect des normes sanitaires établies.

Lorsqu'une personne présente des symptômes s'apparentant à la COVID-19, comme indiqués sur le site du gouvernement, elle doit être isolée immédiatement. Puisqu'elle doit être retirée du milieu, un appel au 1 877 644-4545 lui permettra d'obtenir les indications à suivre.

Une fois que la personne présentant des symptômes a quitté, interdire l'accès à ces lieux en attendant de nettoyer la salle et désinfecter les surfaces et les objets touchés par la personne.

La situation actuelle évolue rapidement et certaines choses changent chaque jour. La continuité des activités sera possible par la collaboration et le respect des mesures en vigueur de la part de tous les participants et intervenants. **Advenant un changement de situation au niveau de la région ou de mesures additionnelles émises par le gouvernement et la santé publique, celles-ci seront immédiatement appliquées.** Pour toutes questions ou être informés des mises à jour, restez connectés sur la page Facebook de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes ou sur le site web de la municipalité. Les mises à jour des mesures apparaîtront clairement dans le guide en étant soulignées en jaune.

## ACCUEIL / ARRIVÉE ET DÉPART DU CENTRE DES LOISIRS

En fonction des normes de l'**accueil/arrivée et départ du Centre des loisirs**, voici certaines mesures d'adaptation devant être mises en place :

- Port du masque obligatoire pour les 10 ans et plus à l'intérieur et lors des déplacements ;
- Mettre en place un registre de présence, avec la date, le nom de la personne, l'heure d'arrivée et de départ ainsi que le numéro de téléphone ;

Sur le registre de présence et sur les réseaux sociaux, une clause de risques inhérents à l'activité sera indiquée.

Je reconnais qu'en participant à une activité de groupe, je m'expose à un risque de contracter la COVID-19. Je m'engage, afin d'assurer la sécurité de tous, à respecter les règles relatives à l'activité à laquelle je participe. Règles qui m'ont été transmises verbalement, notamment les consignes générales suivantes, mais non exclusives :

- Respecter la distanciation physique de deux (2) mètres avec les autres participants (sauf pour les personnes avec qui je partage mon foyer).
  - Me laver les mains avant, pendant, après l'activité avec de l'eau et du savon ou un désinfectant à base d'alcool.
  - Tousser ou éternuer dans un papier mouchoir ou dans le creux de mon bras (et non dans mes mains).
  - Éviter de toucher mes yeux, nez ou bouche sans m'être d'abord lavé les mains.
  - Aviser les responsables et quitter immédiatement l'activité si je ressens des symptômes de la COVID-19 pendant celle-ci.
- Mettre en place un moyen de contrôler la file d'attente extérieure et faire respecter la distanciation physique (corridor de sécurité avec des cordes ou des marques au sol) ;
  - Mettre une affiche informant les participants des normes de la Santé publique à l'effet que si la personne ressent l'un des symptômes de la COVID-19, a été en contact avec quelqu'un ayant contracté la maladie dans les deux dernières semaines ou revient d'un voyage hors du Québec depuis moins de deux semaines, cette dernière ne peut pas entrer dans le centre ou participer aux activités ;
  - Idéalement, l'entrée et la sortie dans le centre devrait se faire par deux portes différentes pour faciliter la circulation ;
  - Un sens de circulation unique peut être établi pour éviter que des personnes se croisent ;
  - Installer des flèches et des pictogrammes pour indiquer le sens et les directions à prendre ;
  - Installer des indicateurs de distanciation sociale au sol à tout endroit stratégique (accueil, toilettes, etc.) ;
  - Mettre en place un affichage favorisant la circulation en alternance dans les couloirs trop étroits ;
  - Retirer les objets non-essentiels tels que les revues, les journaux, la machine à café, etc. ;
  - Positionner des chaises ou des repères visuels de manière à respecter la distanciation physique ;
  - Installer des affiches avec les communications générales aux usagers ;
  - Installer une affiche indiquant les mesures d'hygiène à respecter ;
  - Prévoir une trousse avec un masque, des gants et des lunettes de protection pour une éventuelle intervention avec contact ;
  - Installer des distributeurs de solution hydro alcoolique ;
  - Installer une affiche permettant de visualiser rapidement les gestes sanitaires de base ;
  - Mettre des repères au sol pour indiquer la distanciation physique à respecter, autant pour les employés que les usagers.

## DISTANCIATION PHYSIQUE

En fonction des normes de **distanciation physique**, voici certaines mesures d'adaptation devant être mises en place :

• Pour réduire l'affluence :

- Permettre l'arrivée et le départ des groupes de façon sécuritaire, en augmentant le temps de battement entre les activités de la programmation ;
- Utiliser plus de sites afin de recevoir moins de personnes au même endroit, au même moment (relocaliser des activités vers un autre point de service ou un site temporaire) ;
- Déployer une programmation temporaire ou permanente d'activités en ligne ;
- Réduire le nombre de participants à chaque activité ;
- Réduire le nombre de groupes ou d'activités ;
- Interdire aux parents d'attendre leurs enfants à l'intérieur du centre ou créer des lieux d'attente conviviaux qui respectent la distanciation physique et les consignes sanitaires ;
- Ne pas procéder à la location de salles à des particuliers.

• Pour réduire la taille des groupes :

- Mettre en place des activités en assistance mixte où quelques participants seront physiquement présents et d'autres suivront l'action virtuellement (en ligne) ;
- Mettre en place des activités sur rendez-vous afin de minimiser l'utilisation simultanée de matériel de loisir et de respecter un certain quota d'utilisateurs dans le même environnement ;
- Offrir des activités libres (bains libres, musculation, accès à la salle d'art, etc.) sur rendez-vous, afin de limiter le nombre de personnes présentes en même temps.

• Pour réduire les contacts obligatoires de proximité entre les participants :

- Réduire le nombre de participants, ce qui permet à une majorité des activités de se faire sans contacts directs ou indirects tout en respectant la distanciation physique ;
- S'assurer que les activités physiques et les cours de groupe sont offerts dans une salle de taille suffisante afin de respecter la distanciation physique nécessaire entre les participants ;
- Bien que la majorité des activités se font à l'intérieur, favoriser les activités extérieures ou adaptées à l'extérieur ;
- Créer des périodes de fréquentation réservées aux clientèles à risque (les aînés).

• Attendre que la personne passe avant de se mettre en mouvement ;

• Considérer l'application de sens unique ou du concept du premier arrivé, premier à utiliser l'escalier dans les cages d'escaliers ;

• Apposer une affiche aux extrémités des escaliers pour limiter l'usage à une personne à la fois ;

• Enlever des chaises ou laisser deux chaises libres entre les participants ;

Capacité de la salle des loisirs en mode activité physique (2 m) : **18 personnes**

Capacité de la salle des loisirs en mode salle de cinéma (1.5m) : **45 personnes**

Capacité de la salle des loisirs en mode réunion ou travail (2 m) : **18 personnes**

## UTILISATION DES SALLES DE BAINS ET VESTIAIRES

En fonction des normes **d'utilisation des salles de bains et vestiaires**, voici certaines mesures d'adaptation devant être mises en place :

### Dans les salles de bain :

- Restreindre à l'aide de ruban de couleur ou d'une barrière physique l'usage d'une toilette, d'un urinoir ou d'un lavabo afin qu'un espace libre existe entre chacun d'eux ;
- Apposer une affiche à l'extérieur spécifiant la quantité de personnes limites recommandée ;
- Une affiche indiquant la bonne méthode de lavage des mains est présente devant chaque lavabo ;
- Des repères visuels sont installés afin d'inciter les gens à la distanciation physique ;
- Mettre à disposition des poubelles sans contact.

### Dans les vestiaires :

- Favoriser la distanciation en espaçant les casiers accessibles ;
- Indiquer un nombre maximum de personnes pouvant être présent en même temps dans le vestiaire ;
- Espacer les différentes activités sur l'horaire pour permettre l'application des mesures de nettoyage et de désinfection entre les fréquentations ;
- Afficher sur la porte de chaque salle le nombre maximum de personnes pouvant y être à la fois tout en respectant la distanciation physique ;
- Aménager un chemin clair pour se rendre à la salle de bain ou autre à partir de la salle tout en respectant la distanciation physique avec les autres participants ;
- Installer des poubelles sans contact dans chaque salle ;
- Installer des distributeurs de solution hydro alcoolique dans chaque salle ;
- Les distributeurs d'eau pour gourde personnelle sont autorisés.

## DÉSINFECTION DES ESPACES, DES SURFACES ET DU MATÉRIEL

En fonction des normes **de désinfection des espaces, des surfaces et du matériel**, voici certaines mesures d'adaptation devant être mises en place :

### Nous attirons votre attention sur la distinction à faire entre :

- Désinfection individuelle : je désinfecte les surfaces et les objets que j'ai touchés dès que je quitte une zone ;
  - Désinfection et gestion des risques en provenance du public : s'assurer que chaque personne non-membre de l'équipe de travail respecte entièrement chacune des consignes de désinfection ou de prévention demandées, à la fréquence demandée. *En l'absence de respect, définir la conduite à tenir* : généralement, refuser l'accès à la personne. Par public, nous pensons aux membres ou utilisateurs des services de l'organisme, aux administrateurs du conseil d'administration, et autres visiteurs dont les livreurs, le facteur... La fréquence de cette désinfection va varier en fonction du nombre de visiteurs que vous recevez, du risque présenté par ceux-ci (si un visiteur présentait des symptômes, la désinfection doit avoir lieu aussitôt que cette personne aura quitté les lieux) ;
  - Désinfection générale des locaux : en dehors des quarts de travail de l'équipe et par une personne / équipe qualifiée (nous y reviendrons).
- 
- Assurer la présence de lingettes désinfectantes (ou l'équivalent) dans les salles de rencontre ;
  - L'utilisateur d'un espace doit désinfecter la surface de table devant lui avant l'utilisation ;
  - Désinfecter minimalement les crayons-feutres pour tableau, le matériel, les équipements utilisés sur la table (pieuvre, téléphone, télécommande, etc.) et la poignée de porte à la fin de chaque rencontre ;
  - Nettoyer et désinfecter, entre chaque quart de travail, les surfaces, les équipements et les fournitures utilisées ;
  - Mettre à disposition le matériel nécessaire au nettoyage de l'équipement partagé, en plus d'afficher les consignes de nettoyage pour les participants, par exemple : « Laver l'appareil avant et après usage, nettoyer tout point de contact du corps et des mains sur l'appareil avec le nettoyeur et le papier brun. Merci » ;
  - Nommer une personne qui sera responsable du respect des mesures mises en place sur tous les quarts de travail et s'assurer de communiquer l'horaire à tous ;
  - Nommer des responsables suppléants en cas d'absence ;
  - Aviser la Santé publique dès qu'il y a un cas de " COVID-19 " pour faciliter l'enquête épidémiologique ;
  - Demeurer constamment à l'affût des changements dans les normes gouvernementales à respecter et en informer régulièrement les personnes responsables ;
  - Surveiller physiquement les lieux en limitant les points d'accès aux bâtiments, par exemple : la porte principale seulement.

## DÉROULEMENT DES ACTIVITÉS

En fonction **du déroulement des activités**, voici certaines mesures d'adaptation devant être mises en place :

Bien que les activités intérieures soient désormais permises, il reste fortement suggéré d'offrir ses activités à l'extérieur, lorsque possible, pour limiter les risques de transmission.

- Fortement encourager ou exiger l'utilisation de son propre équipement et matériel :
  - Exiger le nettoyage du matériel personnel à l'arrivée au centre ;
  - Si l'équipement est partagé, assurez-vous qu'il soit désinfecté entre chaque utilisateur ;
  - Pour les activités extérieures, suggérer aux participants d'apporter leur propre bouteille d'eau et crème solaire ;
- Assurer une distanciation physique en tout temps ;
- Assurer le respect de la distance recommandée entre les participants et avec l'animateur ;
- Prioriser les supports et les zones de travail individuel si applicable (tables, chevalets, etc.) ;
- Les personnes d'un même foyer pourront être à proximité ;
- Minimiser la quantité de matériel utilisé lors de l'activité ;
- Éviter, si applicable, l'utilisation de surface de travail, par exemple en restant debout, en étant assis sur une chaise ou en étant installé directement au sol (table, chevalet, etc.) ;
- S'assurer que l'animateur ait son propre matériel, évitant ainsi de manipuler celui des participants si ces derniers ont besoin de conseils ;
- Suggérer aux participants de rapporter leur travail en progression à la maison pour éviter le risque de contact lié aux zones d'entreposage ;
- Maintien des mesures d'hygiène ;
- Nettoyer et désinfecter régulièrement l'équipement collectif (tables, chaises, etc.) ;
- Faciliter l'accès aux produits de désinfection ou à de l'eau et au savon pour le nettoyage des mains ;
- Exiger aux participants de se nettoyer les mains à leur arrivée. Informer préalablement les participants des consignes en vigueur ;
- Déposer l'ensemble de l'information sur le site Web de l'organisation, si possible aussi de manière visuelle (images, vidéo, etc.) ;
- Partager les consignes et faire fréquemment des rappels de ces dernières par le biais des réseaux sociaux ;
- Transmettre les consignes précises à chaque activité aux participants concernés par courriel ;
- Demander à l'animateur d'expliquer les consignes en début d'atelier et de préciser les conséquences reliées à leur non-respect ;
- Délimiter (à l'aide d'un ruban autocollant de couleur vive) la zone dédiée à chaque personne afin de respecter une distance de plus de deux (2) mètres entre chacun autour de la table ;
- Placer une affiche sur la porte des salles identifiant la nouvelle capacité maximale ;
- Les espaces occupés par les participants sont définis selon l'activité afin de respecter la distanciation ;
- Délimiter physiquement et/ou visuellement l'espace réservé à chaque participant ;
- Espacer l'équipement nécessaire à la pratique de l'activité de manière à favoriser la distanciation physique.

***Veillez noter que des études ont soulevées que la pratique du chant demandait une distanciation physique plus élevée puisque les particules peuvent être projetées plus loin que lors d'une simple discussion.***

## LISTE DES ACTIVITÉS

NOM DE L'ACTIVITÉ	ORGANISME/RESPONSABLE	DATE RETOUR AUX ACTIVITES	COMMENTAIRES
Troupe intergénérationnel	Art'Scène	En attente	Peut se faire, à valider avec eux
Cours de chants	Art'Scène/Claudine Coulombe	En attente	Peut se faire, à valider avec eux
Après-midi des aînés	FADOQ	Dès qu'autorisé	Peut se faire, à valider avec eux
Déjeuner	FADOQ	Inconnue	Très difficile mais pas impossible À valider avec eux
Zumba/Pound	Annie Coonie Lebel	Inconnue	En arrêt pour des raisons de santé
Yoga	Marie-Ève Fournier	Dès qu'autorisé	En accord, lundi, doit valider les capacités des salles
Bibliothèque	Lisette Bouchard	23 septembre si possible	En accord, en attente de la CSE
Hip-Hop pour les jeunes	Académie de danse BC	11 ou 18 septembre si possible	En accord, attend notre retour
Cuisine collective	Mélanie Lapointe	En attente	Peut se faire, attend notre retour
Ateliers 5 épices	Fabiola Vielma	En attente	Difficile mais pas impossible À valider avec eux
Café viennoiseries	PF M.A.D.A/ Joëlle	Octobre	Difficile mais pas impossible À repenser...
Viactive	Loisirs/ Joëlle	Dès qu'autorisé	En accord, en attente du CISSSCN
Formation Nouveaux horizons	Loisirs/ Joëlle	Octobre	En accord, en attente du matériel
Conférences/rencontre d'information / Bon voisin bon œil / À vos frigos / Gaïa / Projections de film ou autres	Loisirs/ Joëlle	Dès le 14 septembre	En style salle de spectacle, chaises à 1.5m ou même cellule familiale
Diffusion Bingo TVRP	Loisirs/ Joëlle	Octobre	Participants à 2m ou même cellule familiale
Bingo cadeaux	Loisirs/ Joëlle	Octobre	Participants à 2m ou même cellule familiale
Badminton	Valérie Gagné	En attente	Peut se faire, à valider avec eux, attente de la CSE
Soccer pour enfants	Mélodie Desrosiers/ Simon Canuel	En attente	Peut se faire, à valider avec eux, attente de la CSE
Tissage	Cercle des fermières	Dès qu'autorisé	Peut se faire, à valider avec eux